

# BULLETIN MUNICIPAL

Sainte-Croix-Vallée-Française

[www.sainte-croix-vallee-francaise.fr](http://www.sainte-croix-vallee-francaise.fr)



## Bien vivre ensemble !!!

# ÉDITORIAL

**E**n avril dernier, vous avez été une cinquantaine de personnes résidentes à Sainte-Croix-Vallée-Française à répondre par écrit au sondage sur le nom de la commune nouvelle en projet, nous vous remercions de l'intérêt que vous nous avez signifié ici pour ce sujet et nous gardons précieusement vos réponses dont nous nous servirons si vous le souhaitez quand la situation relative aux réformes territoriales sera clarifiée.

Pour le moment, le conseil municipal souhaite conserver ses capacités d'agir pour ce qui lui semble essentiel et continuera de le faire avec ceux qui par leur travail et leur dévouement ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires.

L'an prochain la communauté de communes de la Cévennes des hauts gards sera dissoute, nous rejoindrons une communauté de communes plus grande. Les élus de la commission départementale de coopération intercommunale de la Lozère n'ont malheureusement pas réussi à proposer pour notre territoire un schéma cohérent autour de Florac. Nous le regrettons et à notre niveau nous ferons tout ce qui est possible pour que rapidement notre future communauté de communes soit en mesure d'assumer la charge de ses compétences en s'organisant autour d'un réel bassin de vie

Nous vous rappelons qu'ici à Sainte-Croix-Vallée-Française, vos élus ont décidé de donner la priorité aux travaux sur nos réseaux d'assainissements, nos réseaux d'eau potable et sur la mise en sécurité de nos bâtiments publics (voir la rubrique travaux dans ce bulletin). Nous agissons ainsi pour le maintien de nos services publics : pour les écoles du RPI de Sainte-Croix-Vallée-Française, de Pont Ravagers et de Gabriac, pour notre poste qui ferme désormais le samedi matin mais qui à l'exception de ce jour restera ouverte avec les mêmes horaires pour les trois années à venir. L'organisation de nos services de santé sera probablement modifiée, nous devons trouver des solutions et serons donc attentifs aux propositions de tous et notamment de ceux qui sont en mesure d'agir.

Les patrons de notre nouvelle « Épicurienne » et de notre nouvelle « Baraka » sont au travail. Permettez

nous en votre nom de leur adresser à eux mais aussi à leurs prédécesseurs et à tous les autres commerçants du village nos remerciements pour leur action sur laquelle nous comptons pour maintenir la qualité de notre vie ici, merci aussi à nos exposants du marché qui font du dimanche matin un moment que nous aimons tous malgré les difficultés de stationnement qui devraient être résolues par la simple volonté du « bien vivre ensemble !!! ».

Pour conclure, nous ne résistons pas à l'idée de vous faire partager une découverte faite ici par l'archiviste du département, il s'agit d'un document sur le plébiscite organisé par Louis Napoléon Bonaparte afin de satisfaire ses ambitions impériales : alors qu'en France 92 % des électeurs votaient la dissolution de la république, à Sainte-Croix-Vallée-Française 181 électeurs votaient contre et 33 seulement votaient pour la création du second empire, n'hésitez pas à nous faire savoir ce que vous savez sur ces courageux prédécesseurs dans lesquels nous espérons puiser notre inspiration.

JEAN HANNART AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

## sommaire

Éditorial	p. 2
Comptes-rendus des conseils municipaux	p. 3
Réalisations et chantiers 2016	p. 9
Musique :	
La Fédé s'la joue... pourquoi pas vous ?	p. 10
Nouvelle technologie :	
Imprimante 3D	p. 12
Accueil :	
Vous cherchez un logement en Sud Lozère ?	
Vous proposez un bien à la location ?	p. 15
Infos pratiques, état civil	p. 16

# COMPTES-RENDUS

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

**Présents :** Jean HANNART, Maire, Président de séance, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Michel THYRARD, Adjoints, Francis BRUC, Joani GASTOU, Cécile HUGON, Bruno MARK, Christophe MAURIN, Patrick ROUX

**Absent :** Julien LESPINE

**Secrétaire de séance :** Michel THYRARD

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Approbation du conseil municipal du 10 décembre 2015 à l'unanimité.

### I. INFORMATIONS

- **Présentation du projet PLUI et état d'avancement :** intervention de l'agent de développement de la communauté de communes. L'agent de développement souhaite que chaque commune nomme au moins deux représentants pour siéger aux réunions mensuelles.

- **Compte-rendu du repas des aînés :** 57 repas ont été servis et le repas a été conclu comme chaque année par un spectacle des enfants des écoles.

- **Compte-rendu de la commission Travaux :**

Voirie : Pradet et les Aires : les travaux sont terminés.

Bâtiment communal route de Barre : une VMC sera mise en place dans les combles pour le logement du 2<sup>e</sup> étage. Les travaux d'isolation de la toiture devraient commencer fin février.

Rive droite : il est urgent de relancer Orange pour l'enfouissement des réseaux.

Toitures des bâtiments communaux : les appels d'offre devront être rédigés au plus tard fin avril.

Schéma directeur des assainissements : le zonage relatif au SPANC est prévu dans cette étude.

AEP des Mases : les demandes de subvention sont faites, nous espérons avoir des réponses courant avril pour un démarrage des travaux espéré en fin d'année.

- Étude de la proposition du SDEE pour l'installation de borne de recharge pour véhicules électriques : présentation des propositions du SDEE. Le choix est fait de reporter ce projet pour le moment du fait de trop nombreuses incertitudes techniques.

- **Carte scolaire :** suite au courrier de l'Inspection d'Académie nous alertant sur l'évolution des effectifs un rendez-vous a été pris afin d'insister sur la nécessité du maintien du RPI dans son ensemble (Classes de Gabriac, Sainte Croix, Pont Ravagers).

- **Information sur le devenir de la Communauté des Communes :** dans le cadre des projets de fusions suite à la réunion du 15 janvier 16. Proposition du maire de FLORAC appelant à prendre des délibérations convergentes pour un rapprochement vers FLORAC.

- **Calendrier clôture des budgets 2015 et Préparation des budgets 2016 / Finances**

Les comptes administratifs et les budgets devront être votés pour le 15 avril.

Commission finances et travaux devront se réunir avant cette date.

### II. DÉLIBÉRATIONS

- Délibération sur le périmètre de la future communauté de communes autour de Florac votée à l'unanimité.

- DETR 2016 : Programmes retenus : accessibilité, columbarium, déneigement.

8 pour et 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 23 H.

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2016

**Présents :** Jean HANNART, Vincent DELORY, Francis BRUC, Cécile HUGON, Bruno MARK, Christophe MAURIN, Patrick ROUX.

**Absents :** Julien LESPINE, Hélène BRUNETEAU, Joani GASTOU, Michel THYRARD

**Procurations :** Joani GASTOU à Jean HANNART, Michel THYRARD à Francis BRUC

**Secrétaire de séance :** Christophe MAURIN

### I. INFORMATIONS

- Présentation de l'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par la Présidente de la commission PLUI de la communauté des communes de la Cévenne des Hauts Gardons.

Information sur le projet de commune nouvelle : réunion le 24 février au Piboulou entre les élus des communes intéressées par le projet.

- Suivi appel d'offre toitures des bâtiments communaux : Joani Gastou en charge de la rédaction nous invite à prendre connaissance du texte et à apporter notre contribution dans les meilleurs délais.

- Information sur les préparations budgétaires et les comptes administratifs. Les dotations ne sont toujours pas parues, nous attendons la parution pour le vote du budget. Nous sommes aussi en attente des comptes de gestions.

Profil de baignade et entretien des berges du Gardon en cœur de village : Bruno MARK propose de prendre en charge le projet de réalisation d'un barrage. Suite accord du conseil municipal, il est convenu que les informations administratives relative à ce projet lui seront communiquées en mairie.

### II. DÉLIBÉRATIONS

- Servitude de passage réseau pour la construction de M. DELMAR au Mas Séquier, le conseil se prononce à l'unanimité pour accorder cette servitude de passage.

- Délibération pour la mise en œuvre du contrat territorial : régularisation des captages, mise en conformité électrique des bâtiments communaux, voirie 2016 : ces projets étant compris dans le contrat territorial, le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer les demandes de subvention au Département.

- Régime indemnitaires des agents de la collectivité : le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en place un régime indemnitaire en faveur des agents de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22 h 30.

# COMPTES-RENDUS

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

**Présents :** Jean HANNART, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Michel THYRARD, Francis BRUC, Joani GASTOU, Cécile HUGON, Christophe MAURIN, Patrick ROUX

**Procurations :** Julien LESPINE à Joani GASTOU, Bruno MARK à Michel THYRARD

**Secrétaire de séance :** Joani GASTOU

### I. INFORMATIONS

Information Parc National des Cévennes : Jean-Claude PIGACHE et Jean HANNART ont été élu comme titulaire au conseil d'administration, Pierre PLAGNES comme suppléant.

L'élection du bureau et du futur président est prévu en juin prochain, en attendant le parc national des Cévennes travaillera exclusivement sous la direction de Madame LEGILE.

Information Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : l'agence ROBIN et CARBONNEAU a été retenue par la commission d'appel d'offre de la communauté de communes, une démarche participative est à prévoir, des questionnaires seront adressés prochainement dans les mairies pour recueillir l'avis du plus grand nombre.

Compte-rendu de la réunion en sous-préfecture concernant le projet de commune nouvelle : en présence de Jean-Claude PIGACHE, Annie GOISSET, Jean-Max ANDRÉ, Jean HANNART, et des services de l'état, nous avons été informé que le délai du 30 mars était reporté à fin juin pour bénéficier en cas de création d'une commune nouvelle de la non contribution au redressement des finances publiques qui est susceptible d'affecter les budgets de nos communes pendant encore trois ans. Par ailleurs, il nous a été rappelé que la charte obligatoire pour délibérer conformément à la loi n'était pas opposable et n'avait qu'une valeur symbolique.

Point travaux en cours : la commission travaux devra se réunir pour organiser les travaux relatif à l'accessibilité des bâtiments publics. L'appel d'offre pour la réparation de la toiture du bâtiment communal de PONT-RAVAGERS sera prochainement disponible sur le site internet de la commune soit : [www.sainte-croix-vallee-francaise.fr](http://www.sainte-croix-vallee-francaise.fr)

Les travaux de voirie pour la rive droite devront être finis avant la fête du pélardon.

### II. DÉLIBÉRATIONS

1. Délibération annule et remplace le fond de concours SDEE pour le quartier de l'Oultre.

- Les travaux d'électrification désignés ci-après étant achevés, l'entreprise chargée de leur réalisation a adressé ses décomptes au SDEE pour un montant inférieur à l'estimation réalisée. Le fonds de concours sollicité auprès de votre commune est donc revu en conséquence. D'un montant initial de 7 321,80 €, il s'établit désormais à 6 072,66 € selon les plans de financement suivants :

Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS Quartier de l'Oultre 2e tranche	20 878,91 €	Participation du SDEE	18 269,05 €
		Fonds de concours de la commune (15% du montant HT des travaux)	2 609,86 €
<b>Total</b>	<b>20 878,91 €</b>	<b>Total</b>	<b>20 878,91 €</b>
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil Quartier de l'Oultre 2e tranche	10 388,40 €	Participation du SDEE	6 925,60 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	3 462,80 €
<b>Total</b>	<b>10 388,40 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 388,40 €</b>

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

- ADOPTE à l'unanimité la proposition du maire ;
- S'ENGAGE à verser les fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;
- DÉCIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

2. Délibération annule et remplace programme de voirie 2016,

Le montant initial des travaux est inchangé. Cependant les travaux du programme départemental de voirie porteront sur les Fares et sur le Mas Séquier.

# COMPTES-RENDUS

3. Budget principal, Budget de l'eau, Caisse des écoles, CCAS  
Vote des Comptes de Gestion
- Budget commune, conforme aux comptes de la commune, voté à l'unanimité.
  - Budget de l'eau, conforme aux comptes de la commune, voté à l'unanimité.
  - Budget Caisse écoles, conforme aux comptes de la commune, voté à l'unanimité.
  - Budget CCAS, conforme aux comptes de la commune, voté à l'unanimité.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

### I/ Fonctionnement

Total recettes réalisées	468 011,16 €
Total dépenses réalisées	358 081,98 €
<b>• Résultat de l'exercice</b>	<b>109 929,18 €</b>

Part prévue pour l'investissement sur le BP 2015	58 273,52 €
Reste à imputer	51 655,66 €

En conclusion, le maire propose d'affecter 20 000 € sur le budget primitif de fonctionnement 2016 et 31 655,66 € à rajouter au 58 278,52 € soit un total de 89 934,18 € à affecter au besoin de financement de la section d'investissement du budget 2016. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### II/ Investissement

- Total recettes réalisées	201 748,95 €
- Total dépenses réalisées	180 617,62 €
- Résultat de l'exercice	21 131,33 €
- Déficit N-1	37 048,22 €
<b>• Résultat</b>	<b>- 15 916,89 €</b>

Pour info : excédent compte administratif

section investissement CCAS	5 000 €
<b>• Reste à réaliser : Dépenses</b>	<b>326 762,55 €</b>
Recettes	152 253,38 €

Voté à l'unanimité.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CCAS COMPTE ADMINISTRATIF 2015

### I/ Fonctionnement

Dépenses	1 951,26 €
Recettes	3 050,00 €
Résultat de clôture	1 098,74 €

### II/ Investissement

<b>• Résultat de clôture</b>	<b>5 000 €</b>
------------------------------	----------------

Voté à l'unanimité.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CAISSE DES ÉCOLES

### COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Dépenses	2 337,46 €
Recettes	2 760,00 €
<b>• Résultat de clôture de l'exercice</b>	<b>422,54 €</b>

Voté à l'unanimité.

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2015

### I/ Fonctionnement

Dépenses	56 860,08 €
Recettes	57 661,68 €
<b>• Résultat de l'exercice</b>	<b>801,60 €</b>

### II/ Investissement

Dépenses	34 017,27 €
Recettes	27 607,28 €
<b>• Résultat de l'exercice</b>	<b>- 6 409,99 €</b>

Exédent	105 701,01 €
---------	--------------

<b>• Résultat de clôture</b>	<b>99 315,02 €</b>
------------------------------	--------------------

Voté à l'unanimité.

### 3. Élection, pour renouvellement d'un adjoint

Suite à la démission de Michel THYRARD du poste de 3<sup>e</sup> adjoint, le poste de 3<sup>e</sup> adjoint étant vacant, il est proposé de procéder à l'élection du 3<sup>e</sup> adjoint en remplacement de Michel THYRARD. Christophe MAURIN est candidat. L'élection se déroule à bulletin secret. Christophe MAURIN est élu à 9 voix et deux bulletins blancs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22 h 30.

# COMPTES-RENDUS

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

**Présents :** Jean HANNART, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Michel THYRARD, Cécile HUGON, Francis BRUC, Bruno MARK, Patrick ROUX

**Absents :** Julien LESPINE, Joani GASTOU, Christophe MAURIN

**Procuration :** Christophe MAURIN à Vincent DELORY

**Secrétaire de séance :** Hélène BRUNETEAU

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

### I. DÉLIBÉRATIONS

- **Vote des taux :** le maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le non bâti, taxe foncière sur le bâti, contribution foncière des entreprises).

Cette proposition est votée à l'unanimité.

- **Vote relatif aux amortissements :** en ce qui concerne les fonds de concours pour la participation de la commune aux dépenses de la communauté de communes relatives au PIBOULIO et à l'atelier de transformation des végétaux, le maire propose d'amortir les sommes engagées sur 5 ans à raison de 7 750 € par an.

Cette proposition est votée à l'unanimité

- **Vote des budgets primitifs Commune, Eau, Caisse des écoles :**

• Budget principal – voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement	485 936,02 €
---------------------------	--------------

Section investissement	518 064,19 €
------------------------	--------------

• Budget de la caisse des écoles – voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement	3 162,03 €
---------------------------	------------

• Budget de l'eau – voté à l'unanimité.

Section de fonctionnement	60 859,00 €
---------------------------	-------------

Section investissement	251 316,62 €
------------------------	--------------

### II. QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal après délibération, vote à l'unanimité une motion à la direction générale des impôts contre la fermeture à Florac du service des impôts pour le public.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22 h 30.

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2016

**Présents :** Jean HANNART, Vincent DELORY, Michel THYRARD, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Francis BRUC, Cécile HUGON, Julien LESPINE, Bruno MARK, Patrick ROUX

### APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES PRÉCÉDENTES SÉANCES

Approbation des comptes-rendus de conseils des :

- 21-01-2016 : 9 pour, 1 abstention

- 18-02-2016 : 8 pour, 2 abstentions

20 h 25 : arrivée de Joani GASTOU

- 03-03-2016 : 8 pour, 3 abstentions

### QUESTIONS DIVERSES

Suite à la réunion précédente et compte tenu de la demande des participants à cette réunion, il est proposé de passer en priorité la question de notre participation au processus de création de commune nouvelle tel qu'il est engagé avec GABRIAC et MOLEZON. Le vote est proposé à bulletin secret à l'unanimité des membres présents : 5 pour, 5 contre, 1 abstention.

Le projet étant dans ces conditions ajourné, les élus à l'unanimité proposent que la question soit remise au vote à main levée de sorte que la voix prépondérante du maire puisse s'exercer : 5 pour, 5 contre, 1 abstention.

La proposition de fusion au premier janvier 2017 est donc rejetée par voix prépondérante du maire.

21 heures

Départ et annonce de démission de Michel THYRARD.

Départ de Julien LESPINE et de Patrick ROUX.

### I. INFORMATIONS

- **Contrats territoriaux**, repérage des projets à venir et information concernant la réunion du 26 mai 2016 de 10 h à 13 h concernant l'état d'avancement des projets et utilisation des crédits non utilisés.

- Un dossier pour la remise en état du tennis devrait pouvoir être remis à ce moment, il conviendra aussi de rechercher si possible des financements pour le columbarium, l'extension du cimetière municipal et les jeux du jardin d'enfants.

### II. DÉLIBÉRATIONS

- **Avancements de grade :** création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>re</sup> classe en date du 1<sup>er</sup> juin 2016, 7 pour et 1 abstention.

- **Demande de subvention dans le cadre des amendes de police**, il est proposé de faire une demande de subvention pour un investissement à hauteur de 1 000 € TTC, des précisions seront apportées par la commission travaux qui se réunira le 20 mai à 18 heures, voté à l'unanimité des membres présents.

- **Intempéries 2015** – subventions : demande de subvention à : l'État, la Région et au Département. Des précisions sur la délibération précédente relative à nos demandes de subvention doivent être apportées sur les destinataires de ses demandes, voté à l'unanimité des membres présents.

- **Bibliothèque** – ajustement demande de subvention.

Demande de subvention à hauteur de : 706,46 € soit 50 % du montant HT de l'opération s'élevant à 1 412,91 € soit 1 695,19 € TTC, voté à l'unanimité des membres présents.

# COMPTES-RENDUS

## - Subventions aux associations

ABPS	100 €
ADIL	56,32 €
Ballet brosse	50 €
Cévennes fleuries aînés ruraux	100 €
Collège St Etienne FSE	270 €
Comité des fêtes	150 €
Demain sans faute	150 €
Ecoles de Musique	1 100 €
Foyer Rural	1 000 €
La Gym j'y vais	100 €
Hardi les arts	100 €
Les amis de Saint Flour du Pompidou	100 €
Néré	100 €
Pétassou	350 €
TOU	500 €

**- Délibération contre le transfert des services impôts aux particuliers et entreprises :** l'intersyndicale Solidaire Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP informe le maire de la décision de la direction Départementale des finances Publiques de la Lozère de transférer le service des impôts aux particuliers (SIP) et le service des impôts aux entreprises (SIE) à MENDE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de ne laisser subsister qu'une cellule de renseignements comportant deux agents pour les seuls particuliers.

Considérant l'absence d'information, de transparence, et de concertation de la part de l'administration vis-à-vis des élus concernés.

Considérant l'absence d'engagement formalisé quant au maintien à moyen terme de la cellule de renseignements des particuliers.

Considérant que notre commune se trouve à 40 min. de Florac et que Florac se trouve à 40 min. de Mende.

Considérant les difficultés d'accès pour les usagers rencontrant des problèmes de mobilité.

Considérant qu'aucun usager ne devrait se trouver à plus de 30 min. d'une implantation des Finances Publiques.

Considérant la nécessité pour tous les publics d'avoir un accès au service et leur permettant de faire valoir pleinement leur droit à rectification et réclamation.

Considérant les inégalités d'accès aux portails numériques des administrations faute d'un accès internet uniformément performant pour l'ensemble des habitants du massif des Cévennes.

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît renforcé en moyens humains et matériels.

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services non seulement pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national.

Considérant que la perte de ces services, et des emplois de fonctionnaires qui y sont attachés, concourt à la désertification des communes rurales, et que l'État ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents s'oppose à tout transfert ou disparition des services des impôts des particuliers et du service des impôts aux entreprises de Florac vers Mende au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; s'oppose à toute nouvelle suppression de trésorerie et au-delà à toute suppression de service public ; s'oppose à toute nouvelle suppression d'emploi dans les services de la DDFIP de la Lozère.

- Conventions relatives aux réseaux eau et assainissement pour emprise sur le domaine privé dans le cadre des travaux engagés voté à l'unanimité des membres présents.

## III. CALENDRIER RÉUNIONS

Réunion travaux le 20 mai 2016 à 18 H.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22 H.

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

**Présents :** Jean HANNART, Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN, Joani GASTOU, Patrick ROUX

**Absents :** Julien LESPINE, Bruno MARK, Cécile HUGON, Francis BRUC

**Procuration :** Cécile HUGON à Christophe MAURIN

**Secrétaire de séance :** Vincent DELORY

- Validation de la proposition de la Commission d'appel d'offre : travaux de réfection de toiture bâtiment communal de Pont Ravagers (démarrage des travaux prévus pour l'été 2016).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide la proposition de la commission d'appel d'offre :

Candidat retenu : CAPELIER Gérard, Maçonnerie Générale.

Montant du marché : 31 529.30 € HT

Le conseil municipal mandate le maire pour signer tout document relatif à ce marché.

- Remplacement de Madame BRUNETEAU Hélène au Conseil Communautaire.

Monsieur le maire expose que suite à la démission de Madame BRUNETEAU Hélène dans ses fonctions de déléguée communautaire, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le maire rappelle que l'élection des délégués communautaire s'effectue dans l'ordre du tableau. Est donc proposé au remplacement de Madame BRUNETEAU Hélène, en qualité de délégué communautaire : Monsieur MAURIN Christophe.

Est élu à 7 voix pour, Monsieur MAURIN Christophe.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 19 h 30.

# COMPTES-RENDUS

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

**Présents :** Jean HANNART, Vincent DELORY, Hélène BRUNEAU, Christophe MAURIN, Cécile HUGON, Patrick ROUX

**Absents :** Julien LESPINE, Francis BRUC, Joani GASTOU, Bruno MARK

**Procuration :** Francis BRUC à Vincent DELORY

**Secrétaire de séance :** Vincent DELORY

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES PRÉCÉDENTES SÉANCES

Approbation des procès-verbaux de conseils des :

- 25-03-2016 : unanimité

- 8-04-2016 : unanimité

- 13-05-2016 : 6 pour, 1 abstention

- 13-06-2016 : unanimité

### I. INFORMATIONS

Litige passerelle : suite contact avec Maître Doumergue, le maire informe que la commune doit rapidement prendre position pour exiger ou pas la réception des travaux relatif à la passerelle, cette réception semble nécessaire pour pouvoir éventuellement engager la garantie décennale.

Après débat l'unanimité des conseillers présents souhaite exiger cette réception.

Avancement des projets de la commune:

1/Raccordement des Mazes: les résultats des analyses sont conformes aux prescriptions de l'agence régionale de santé.

Pour le captage de Gabriac et pour le captage de La Rouveyrette: les résultats des analyses sont conformes.

mais les restrictions sont maintenues dans l'attente de la sécurisation des captages en cours.

2/Toiture des bâtiments communaux (Ste Croix VF et Pont Ravagers).

La première tranche des travaux sera engagée début juillet à Pont Ravagers, un appel d'offre pour la deuxième tranche sera effectué dans le courant du premier semestre 2017.

3/Mise en sécurité électrique des bâtiments communaux(cabinet médical et boulangerie).

Les travaux devront être réalisés avant la fin de l'année conformément au plan de financement, des contacts seront pris prochainement pour l'organisation de ces travaux.

4/Travaux de voirie : les travaux de la voie du Mas Sequier seront réalisés en grave damée et l'éventuel goudronnage sera réexaminé après la fin des constructions à venir dans le quartier.

La partie inscrite au contrat territorial concernant les Fares devra être réalisée dans le courant de l'automne.

5/Aménagement profil de baignade : les analyses bactériologiques sont corrects, la DDT et l'ONEMA ont donné leur accord pour l'aménagement du site.

Subvention DETR : après avoir obtenu un accord pour les aides liées au aménagement pour les handicapés, la commune a obtenu une deuxième aide pour une lame de déneigement à acquérir avant la fin de l'année.

Plan de circulation dans le Parc National des Cévennes : une réglementation avec un plan de circulation est en cours d'élaboration au Parc National des Cévennes, ce projet devra être examiné en conseil communal avant délibération.

Bulletin municipal : nous rappelons que les articles pour le prochain bulletin sont souhaités avant la mi-juillet.

### II. DÉLIBÉRATIONS

Refus du projet de périmètre de la fusion des communautés de communes : les élus à l'unanimité se prononcent à nouveau de la même façon soit pour un rapprochement avec Florac.

Tarification eau et assainissement : dans l'attente de l'étude d'un règlement, les élus se prononcent à l'unanimité pour une augmentation du tarif de l'eau et de l'assainissement de 10% à compter du premier juillet 2016.

Permis de construire Mas Sequier : les conseillers se prononcent à l'unanimité pour faire tout ce qui est possible afin que ce permis soit délivré dans les meilleurs délais.

Délibération modificative des budgets: suite à une erreur matérielle sur les budgets 2016, il est nécessaire de réajuster les comptes et d'approuver les modifications du budget général et du budget de l'eau. Ces délibérations modificatives sont approuvées à l'unanimité.

Fond national de péréquation des ressources intercommunales: suite à l'exposé du maire le conseil à l'unanimité opte pour une répartition dérogatoire libre du FPIC au titre de l'année 2016 et décide le reversement de la part de la commune de 50% soit un reversement de 4647€ à la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons.

Création d'un poste temporaire pour un adjoint technique en temps partiel de 17 heures afin de faire face au surcroît de travail, notamment liée à l'entretien de bâtiments communaux, la création de ce poste est décidée à l'unanimité.

### III. CALENDRIER RÉUNIONS

Les prochaines réunions du conseil municipal sont programmées : le 22 juillet à 20 heures et le 2 septembre à la même heure.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 19 h 30.



# TRAVAUX



## RÉALISATIONS ET CHANTIERS 2016

### ASSAINISSEMENTS & EAU POTABLE

L'eau ne sera plus déclarée « impropre à la consommation » par l'agence régionale de santé quand la sécurisation des captages sera terminée et ceci malgré des résultats d'analyse conforme. La démarche est en cours et devrait être achevée dans le courant de l'année 2018.

1/ Pour nos assainissements collectif, le schéma directeur ou autrement dit : la programmation des travaux de remise en état de nos réseaux est une condition pour obtenir des financements. Ce travail a été engagé dès mai 2014, il devrait être achevé en fin d'année.

Nous connaissons ensuite le montant des dépenses à programmer et les financements éligibles.

Pour la réalisation de ces travaux, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter le coût de traitement de l'eau de 10 %, (ce surcoût ne concerne évidemment que ceux qui sont raccordés à l'assainissement collectif).

2/ Pour l'eau, le raccordement de la source des Mazes de façon à pouvoir distribuer de l'eau en quantité et qualité suffisante toute l'année à ceux qui ont la chance d'être raccordés devrait être réalisé en juillet 2017 de sorte que l'été prochain nous ne soyons plus dans l'obligation de pomper de l'eau dans le gardon et de la traiter au chlore, les appels d'offres pour ces travaux sont prévus pour la fin de l'année.

Pour la réalisation de ces travaux, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter le prix de la consommation de l'eau de 10 %. Nous rédigerons ensuite un

règlement de façon à établir une stratégie de gestion cohérente avec les besoins et les projets en cours, ce règlement devra prendre en compte le futur transfert de compétence vers la future communauté de communes.

### BÂTIMENTS & ESPACE COMMUNAUX

Pour les logements de la commune, nous avons cette année achevé les travaux d'isolation au dessus de la poste avec dans chaque logement une VMC (ventilation mécanique contrôlée), une séparation entre le chauffage de la poste et celui des appartements a été réalisée pour faciliter la gestion de ces logements, nous avons par ailleurs mis en conformité l'électricité du cabinet médical et nous ferons de même prochainement pour l'électricité du logement du dessus et de la boulangerie.

Les travaux de toiture du bâtiment de Pont Ravagers et d'étanchéité de la terrasse qui abrite l'école et un logement sont maintenant achevés.

L'an prochain nous réaliserons les travaux de toiture du château de Sainte Croix.

Pour le moment nous cherchons une solution pour déménager notre bibliothèque et libérer de l'espace pour le sommeil des enfants de la crèche, l'espace au dernier étage du château devrait pouvoir apporter des solutions !!!

### ENFOUISSEMENTS DES RÉSEAUX

Rive droite, enfin Orange a passé ses fils de téléphone dans les gaines en attente.

## La Fédé s'la joue... pourquoi pas vous ?

Vous avez toujours rêvé d'apprendre le saxo ?

De prouver à vos enfants que vous chantez juste ?

Votre fille vous tanne pour jouer de la batterie depuis qu'elle écoute du hard en boucle ?

Ça tombe bien : des cours de musique, individuels ou collectifs, ont lieu là, tout prêt de chez vous !



Il y a l'embarras du choix ; guitare, basse, batterie, accordéon, saxophone, clarinette, piano, flûte, violon, chorales, batucada... Un enseignement musical diversifié et de qualité, assuré par des musiciens professionnels et diplômés, voilà ce que propose la Fédération de musique des écoles des hauts gards. Celle qui est devenue « la Fédé » au fil des ans, orchestre et organise des cours individuels ou collectifs dans les villages de nos vallées. Ces cours qui s'étalent d'octobre à juin ont un avantage certain : ils sont accessibles à toutes les bourses. L'inscription à l'année varie de 115 € à 315 € et peut être soulagée, dans certaines conditions financières, par une aide du Conseil général. Les inscriptions auront lieu courant septembre, comme chaque année depuis 18 ans, à Sainte-Croix-VF, Saint-Etienne-VF, Saint-Germain-de-Calberte et à St-Michel et le Collet-de-Dèze. Des affiches viendront vous le rappeler à moins que vous préférerez prendre directement contact avec le secrétariat de Sainte-Croix...

### La Fédé en chef d'orchestre

Promouvoir et faire pratiquer la musique au plus grand nombre dans nos vallées éloignées ont été les maîtres mots de la Fédé depuis sa naissance. Petit flashback. En 1998, les passionnés qui avaient créé trois petites écoles de musique associatives à Sainte-Croix-VF, Saint-Etienne-VF et Saint-Germain-de-Calberte sont à bout de force. Une idée émerge : mutualiser l'organisation des cours, l'administratif et les financements au travers d'une fédération. En décembre, la Fédé est créée avec plusieurs partenaires : l'Atelier musical,

l'Arche musicale, la Music'ole, l'Ecole départementale de musique de Lozère (EDML, absente du sud Lozère) et l'Adda Scènes Croisées de Lozère (qui œuvre pour la création et la diffusion de spectacles professionnels sur les différentes scènes lozériennes), la direction des affaires culturelles et les conseillers régionaux. Cette structuration a permis la mise en place de conventions avec l'EDML et le Conseil général de la Lozère. En 2005, l'association l'Esperluette, active dans la Vallée longue, a rejoint la Fédé. Cela fait donc bientôt 20 ans que la Fédé est le chef d'orchestre des cours de musique de la Vallée française à la Vallée longue. Depuis toujours, la Fédé propose également des modules d'animations, elle intervient dans les écoles (cadre scolaire et TAP depuis leur mise en place).

### 4 associations qui harmonisent

Un retour en arrière qui permet de comprendre le fonctionnement actuel de la Fédé : un groupement de quatre associations qui mettent en œuvre l'enseignement musical en mutualisant leurs forces. Une action rendue possible par l'aide financière et matérielle des collectivités locales. Le conseil départemental, les communes et les communautés de communes financent plus de la moitié du coût des cours et mettent à disposition des salles pour les cours de musique. Chaque association agit donc sur son territoire en affichant, informant, organisant les auditions ou les fêtes avec l'aide et le soutien de Évelyne Saint-Martin qui assure le secrétariat de la Fédération à Sainte-Croix hébergé par la communauté de communes. Et comme bien souvent dans le monde

# MUSIQUE

associatif, ce sont des bénévoles qui impulsent les actions et animent le réseau. Des parents d'élèves, des élèves eux-mêmes ou d'anciens... toutes les énergies et les bonnes volontés sont les bienvenues ! Dans ce territoire si vaste, l'action des associations est primordiale car elles font le lien entre les élèves, les parents et les profs.

## Et des profs qui impulsent

La magie de la musique et de sa pédagogie ne peut s'opérer sans la technique d'une part, le talent aussi,

mais surtout l'énergie et l'enthousiasme que chaque professeur déploie face à son à ses élèves. Cette motivation est palpable lors des auditions et des fêtes qui ont lieu au fil de l'année. Et ils la communiquent à leurs élèves. Quel plaisir de faire de la musique ensemble ! Et que ça sonne ! L'Atelier jazz animé par Fabrice Jullian et les batucadas menées par Hervé Morel illustrent parfaitement l'alchimie qui peut naître au sein d'un groupe de musiciens en herbe, adultes et enfants. C'est peut-être cela la plus grande joie de la musique : jouer ensemble pour le plaisir de tous.

## BATUCADAS : LES VALLÉES PERCUTENT

À tambours battant, elle a ambienté la dernière Fête du Pélardon à coups de surdo et de chocalho et enflammé le Piboullo et les rues de Saint-Étienne-VF. La batucada menée par le batteur Hervé Morel est une première pour la Fédé. Les trois groupes de batuqueiros à Sainte-Croix, Saint-Germain-de-Calberte



et le Saint-Michel-de-Dèze rassemblent 24 amateurs, dont les  $\frac{3}{4}$  sont débutants. Ils ont appris les rudiments de cette batterie de percussions venue du Brésil pour livrer au public des moments de joie. Une belle aventure humaine et musicale qui rythmera les événements festifs de nos villages cet été.

## LA FÉDÉ EN CHIFFRES

- 18 villages de la Vallée française à la Vallée longue
- 9 enfants sur 10 apprennent la musique dans certains villages
- 17 salariés en 2015
- 180 élèves qui bénéficient de 2000 heures de cours
- 53 % du coût des cours est pris en charge par nos collectivités locales
- 4 associations aux manettes sur 4 territoires : l'Arche musicale (Moissac et Saint-Étienne), l'Atelier musical (Sainte-Croix), la Music'ole (Saint-Germain-de-Calberte) et l'Esperluette (Le-Collet-de-Dèze)

FÉDÉRATION  
DES ÉCOLES DE MUSIQUE  
DES HAUTS GARDONS

### Contact & renseignements

Évelyne Saint-Martin

04 66 31 44 53

[fedeecolemusique@wanadoo.fr](mailto:fedeecolemusique@wanadoo.fr)

## Que va-t-on faire avec ce truc ?

→ Mardi 7 juin, le Demain Sans Faute organisait un après-midi autour des outils collaboratifs. Sur le pont de Sainte-Croix, Alban présentait une imprimante 3D. C'est une machine-outil qui dépose des couches de matériaux les unes après les autres pour imprimer un objet comme l'imprimante jet d'encre crée un motif sur une feuille. Cet outil a soulevé des questions et des étonnements, des idées et des rêves. Allez on fait un article, mais que dire ? Comment c'est génial et comment ça va changer le monde ? Peut-être... Toutes ces choses incroyables qu'on n'imaginait pas et qui deviennent possibles... encore. Parmi toutes ces choses extraordinaires que ce siècle naissant nous apporte, l'imprimante

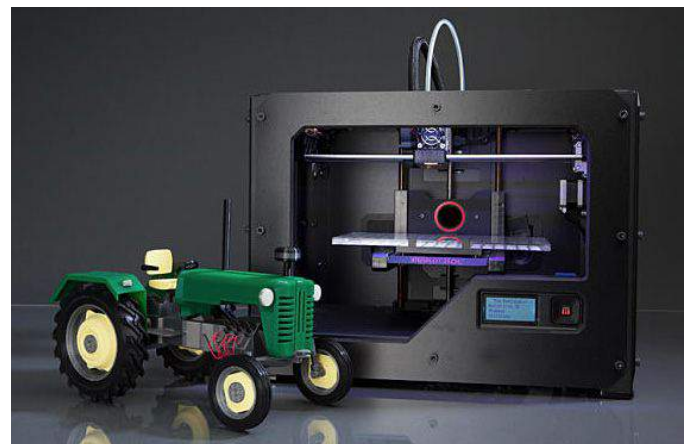
3D est-elle une révolution ? Alors que les médias s'en emparent et commencent à déverser leur propagande publicitaire de masse, l'industrie finance les fablabs et l'ambiance des ateliers amateurs s'éloigne pour prendre le rythme production/consommation. Les feuilles traînaient sur le bureau, « Ecoverger lieu de vie » de Paul Moray. 1990. Il parle des interactions entre les différents êtres du jardin, insectes, plantes, herbes et arbres. Et comment, en comprenant les signes de ces interactions, on peut créer un verger vivant et en bonne santé. En changeant quelques mots se dessinait un point commun entre écoverger et imprimante 3D... Après 20 ans de numérico/

informatico/multimédo/jenesaisquoi, nous en sommes à une monoculture informatique, hors sol, branchée au réseau, comme l'agriculture l'a fait avec les plantes. « T'es mac ou t'es pc ? » « T'as vu mon nouveau téléphone. » « Oh mon dieu, je capte pas, Ah si... Ah non ! » ... et autres banalités telles que les messages qui font 3 fois le tour de la planète à la vitesse de la lumière pour arriver chez le voisin. Et cet outil un peu différent est apparu au milieu de ce pseudo progrès permanent. En appuyant sur un bouton, un objet apparaît. Un objet de la science fiction devient réel. Et l'informatique devient un peu plus concrète en nous permettant de fabriquer les objets dont nous avons besoin.

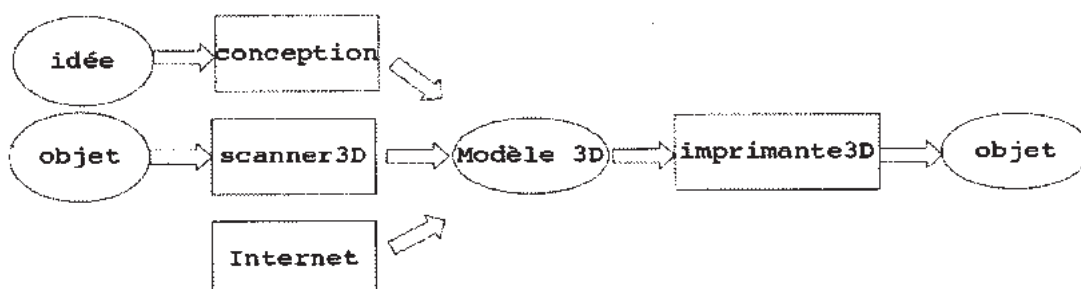
### Comment ça marche

La technique la plus répandue consiste à déposer des couches successives de matériau pour construire l'objet. Le matériau est déposé par une buse mobile qui déroule le fil et le fond pour déposer point par point la couche sur la précédente. D'autres techniques existent. À l'aide de lasers et de poudres par exemple, on sculpte une pièce.

L'imprimante prend en entrée un fichier décrivant un modèle en trois dimensions de l'objet, le modèle 3D que l'on peut créer avec un logiciel de 3D. Sur internet, on trouve des sites qui fournissent des modèles. Un scanner 3D permet d'obtenir un modèle 3D à partir d'un objet existant.



### S'équiper



# NOUVELLE TECHNOLOGIE

Pour bricoler ou créer, il suffit donc d'un scanner 3D, d'une imprimante 3D, d'un pc. Les modèles d'imprimantes les plus simples peuvent être utilisés facilement mais l'imprimante 3D est une machine-outil à commande numérique et une utilisation avancée demande des connaissances et du temps. Maîtriser une imprimante 3D demande des compétences diverses (électronique, mécanique, dessin 3D, informatique ...).

## Les modèles

Il existe un grand nombre de modèles d'imprimantes 3D.

On en trouve à un prix raisonnable chez des distributeurs d'informatique et d'électroménager. Des constructeurs indépendants en vendent sur internet. On peut aussi la fabriquer à l'aide de kits électroniques qu'on commande sur internet.

Les premiers prix ont des capacités limitées. Les imprimantes professionnelles permettent quant-à elles :

- d'utiliser un nombre plus important de matériaux,
- d'avoir une précision plus importante,
- des tailles d'objets imprimés plus grandes,
- d'être plus rapides.

Elles sont aussi plus chères et plus sensibles.

Pour le montage d'une imprimante, on peut aussi se

faire aider, des associations proposent des ateliers pendant lesquels on monte son imprimante et on apprend à s'en servir.

Les performances des machines évoluent très vite en ce moment.

## Utilisations

- Décoration
- Fonctionnel
  - créer
  - réparer
- Fabriquer des outils
  - des machines ou pièces de machines
  - des machines-outils
- Fabriquer des supports de fabrication
- etc.

## Dans différents domaines

- Cuisine
- Agriculture
- Art
- Électricité
- etc.

... À chacun de trouver son utilisation.

## Matériaux

Le plastique n'est pas le seul matériau imprimable. Mais c'est bien le plus répandu, du fait de son faible coût (notre pas cher pétrole!). Petit tour d'horizon des principaux matériaux d'impression 3D :

Type	Nom	Complément	Exemples
Plastique	ABS	Rendu lisse, assez résistant	Briques Lego®
	PLA	Souvent à base d'amidon de maïs, biodégradable, sensible à la lumière et la chaleur	Vaisselle jetable
	PET	Solide, issu du pétrole	Bouteilles d'eau
	Nylon	Moins cher, imprimantes personnelles	Petits objets
	Polypropylène	Résistance à l'abrasion et sa capacité à absorber les chocs	Emballages
	Résines	Très solides, rendu fin	Créations complexes

# NOUVELLE TECHNOLOGIE

Type	Nom	Complément	Exemples
Métaux	Aluminium	Alliage résistant et léger	Aérospatial
	Acier	Bonnes qualités mécaniques	Outils
	Titane	Très résistant et léger, peu corrodé	Prothèses
	Cobalt-chrome	Solide et très résistant	Prothèses
Céramiques		Couplée à une résine	Récipients
Matériaux organiques	Bois	Alliage de polymère et de bois recyclé	Objets divers (ornementaux)
	Cires		Moules
	Matières alimentaires	Chocolat, fromage, sucre...	Décorations comestibles
	Tissus organiques	Injection de cellules dans un gel	Organes pour greffe

## Et alors ?

Entre procédé industriel et périphérique pour l'ordinateur du salon, il y a une grande diversité. Chacun peut imaginer les possibles qui lui conviennent, tant qu'on peut rêver. Au moment de s'équiper, les vieilles habitudes durent : chacun dans son coin, on commande sur internet suivant ses besoins. Frimer devant ses amis ou réparer le truc introuvable, quelques idées utiles et après ? Après, comme l'imprimante du salon, le risque c'est qu'elle prenne la poussière. Par manque de temps ou parce que ça devient trop complexe, les rêves entraperçus risquent de se perdre dans les méandres de la mémoire.

Et pourquoi pas faire autrement, un pas de côté ? Chacun détient un bout de la solution. Est-il possible de faire des ateliers pour apprendre ensemble, modéliser ses pièces, fabriquer son imprimante, chercher des matériaux vraiment écologiques, fabriquer, réparer, imaginer ... s'équiper ensemble. Si ça vous parle, faites-nous signe.

## Conclusion

Comme pour l'ordinateur ou la voiture, la question se pose : Que va-t-on faire de plus avec ce truc ? Et comme pour l'ordinateur ou la voiture, la réponse est « rien », rien de plus, mais on peut, par contre, faire beaucoup de choses différemment.

Nous nous déplaçons déjà avant la voiture. Nous avons déjà des boîtes à lettres, des réseaux sociaux, des albums photos et des films avant l'arrivée des pc dans nos maisons. Et autant l'ordinateur individuel nous a ordonné individuellement, autant pour l'imprimante 3D rien n'est fait ou presque.

Alors comme l'écoverger de Paul Moray où tous les êtres cohabitent pour se nourrir et se maintenir en bonne santé, est-il possible pour nous d'adopter la même attitude autour d'un outil ? Comment s'organiser pour qu'il devienne utile ?

Anadenn • association autour du numérique et des technologies open source, linux, arduino et autres bidouilles.  
[contact@anadenn.fr](mailto:contact@anadenn.fr)

## **Vous cherchez un logement en Sud Lozère ?** **Vous proposez un bien à la location ?** **RDV sur [www.espaces-cevennes.com](http://www.espaces-cevennes.com)**

→ Pour faciliter votre recherche de logements, le site a été relooké. Vous y trouverez comme auparavant toutes les offres de logements locatifs avec quelques nouveautés :

- positionnement du logement sur un fond de carte pour vous faciliter sa localisation (si le propriétaire n'a pas souhaité communiquer l'adresse exacte, le logement est positionné arbitrairement au centre du village),
- photos disponibles pour vous donner un aperçu du logement (sous réserve de fourniture par le propriétaire),

- une recherche par critère facilitée : tri par zone géographique, type de logement, prix, etc.

Ce site a été conçu pour centraliser et diffuser les offres de logements locatifs à l'année sur le territoire sud-Lozère. La structure de développement local porteuse (Association Territoriale Causse Cévennes) mène ce travail en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme Intercommunal Cévennes Gorges du Tarn et les mairies du territoire. Vous y trouverez donc des offres de particuliers et des offres communales ou intercommunales. Les offres

de logements HLM ne sont pas centralisées ici (vous trouverez leur coordonnées ci-dessous). Aucune offre « touristique » n'est diffusée ici (consulter le site des offices de tourisme). La disponibilité des offres est vérifiée régulièrement (une fois par mois). L'Association Territoriale Causse Cévennes se limite à centraliser et diffuser les offres de logement dont il a connaissance. Il vous appartient de contacter directement les propriétaires si vous souhaitez plus d'informations et effectuer des visites.

### **Vous souhaitez déposer une offre ?**

Vous acceptez ainsi que votre offre soit diffusée sur ce site. Vous vous engagez à tenir informé l'Association Territoriale Causse Cévennes dès que vous avez trouvé un locataire pour que nous désactivions l'offre. Vous avez la possibilité d'illustrer votre offre en joignant des photos (3 maximum). N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous voulez soumettre une location :

**ASSOCIATION TERRITORIALE CAUSSES CÉVENNES**  
1, place Paul Comte - 48400 Florac  
Tél. : 04 66 45 69 95  
Mail : [accueil@at-causses-cevennes.fr](mailto:accueil@at-causses-cevennes.fr)

### **Autres sites pour trouver des logements**

Retrouver sur leur site internet les offres proposées par les organismes HLM de la Lozère et télécharger le formulaire de demande de logement.

**SA D'HLM LOZÈRE HABITATIONS**  
1, avenue du père Coudrin - 48000 MENDE  
Tél. : 04 66 49 19 36 - Fax : 04 66 49 33 85  
Mail : [contact@lozerehabitations.fr](mailto:contact@lozerehabitations.fr)  
Site : [www.lozerehabitations.fr](http://www.lozerehabitations.fr)

### **HLM POLYgone LOZÈRE**

7, rue Droite - 48000 Mende  
Tél. : 04 66 49 13 05 - Fax : 04 66 49 24 42  
Mail : [contact@polygone-sa.fr](mailto:contact@polygone-sa.fr)  
Site : [www.polygone-sa.fr](http://www.polygone-sa.fr)

Pour toute question d'ordre réglementaire ou fiscale, veuillez contacter l'ADIL de la Lozère (Agence Départementale d'Information sur le Logement) :

### **ADIL DE LOZÈRE**

12 bis, avenue du Maréchal-Foch - 48000 MENDE  
Tél. : 04 66 49 36 65  
Mail : [adil48@orange.fr](mailto:adil48@orange.fr)  
Site : [www.adil48.org](http://www.adil48.org)



The flyer is for the website [www.espace-cevennes.com](http://www.espace-cevennes.com). It features the logo of the Association Territoriale Causse Cévennes and the text: "Bienvenue à tous les habitants de la région". The main heading asks: "Vous cherchez un logement en sud Lozère ? Vous proposez un bien à la location ? RDV sur [www.espace-cevennes.com](http://www.espace-cevennes.com)". Below this, it lists services for tenants and landlords. For tenants: "Futurs locataires : trouvez sur [www.espace-cevennes.com](http://www.espace-cevennes.com) les offres actuellement disponibles, provenant de particuliers et de communes. Fonds de carte, photos, descriptif détaillé, tout est fait pour faciliter votre recherche de logement !". For landlords: "Propriétaires publics ou privés : contactez l'Association Territoriale Causse Cévennes - Mission accueil, pour : • déposer vos offres « logement » sur [www.espace-cevennes.com](http://www.espace-cevennes.com) • connaître les possibilités de diffusion de vos offres • immobiliser d'urgence (locus commerciaux, ateliers, lots, hangars...)". It also provides contact info for ATCC: "ATEC - Mission accueil - rue St-Jacques - 48400 Florac - 04 66 45 69 95 - [accueil@at-causses-cevennes.fr](mailto:accueil@at-causses-cevennes.fr)". At the bottom, it mentions "le logo d'un service numérique" and "le logo de la Région Occitanie".

Flyer disponible en mairie.

# INFOS PRATIQUES

## Mairie

Téléphone : 04 66 44 70 50

Fax : 04 66 44 72 62

Mail : [sainte-croix-vf.mairie@wanadoo.fr](mailto:sainte-croix-vf.mairie@wanadoo.fr)

## Ouverture du secrétariat de mairie

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10 h à 12 h

Lundi et mardi de 16 h à 17 h 30

Vendredi, fermeture toute la journée

## Personnel communal

Secrétaire de mairie : Circé Gloneaux

Agent technique : Jean-Luc Benoit

Cantinières : Maryse Arjaillès, Laurence Champetier

Aide maternelle : Jeanine Grasset

Agent technique : Annie Varéla Pinto

Éducateur de vie scolaire : Mélodie Just

## Communauté de communes

Téléphone : 04 66 45 90 29

**Permanence téléphonique** : lundi, mardi et jeudi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 16 h

**Ouverture au public** : lundi de 9 h à 13 h ; mardi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 16 h ; jeudi de 9 h à 13 h

## Permanences en mairie

Le maire : le lundi de 16 h à 20 h sur RDV

Assistante sociale : sur RDV au 04 66 49 95 04 (CMS)

Assurances : mercredi de 10 h à 12 h

Notaire : le 10 de chaque mois, sur RDV au 04 66 45 00 39

## Bibliothèque

Vendredi de 14 h à 17 h

Dimanche de 11 h à 12 h

## Association Trait d'union

### Crèche Tournicoton

Téléphone : 04 66 47 31 06

[assotraitdunion48@orange.fr](mailto:assotraitdunion48@orange.fr)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 18 h 30

### Centre de loisirs Méli-mélo

Téléphone : 07 60 73 13 89

[alsh.vf@laposte.net](mailto:alsh.vf@laposte.net)

## Office de tourisme intercommunal

Téléphone : 04 66 45 01 14

Mail : [contact@cevennes-gorges-du-tarn.com](mailto:contact@cevennes-gorges-du-tarn.com)

Mi-saison : du 1<sup>er</sup> au 28 juin et de septembre au

8 novembre, ouvert les mercredi, vendredi et samedi

Haute saison : du 29 juin au 30 août, ouvert les mercredi, samedi, dimanche matin

Ouvert les jours fériés le matin : 15 août

Bureaux fermés du 8 novembre au 1<sup>er</sup> avril

Permanence sur rendez-vous pour les professionnels

Permanence téléphonique du lundi au vendredi

## La Poste

Téléphone : 04 66 44 71 45

Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Le samedi de 9 h à 12 h

## Marché

Toute l'année le dimanche matin

## Médecins

Docteur Armand : 04 66 44 71 19

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin

Sur rendez-vous les lundi et jeudi à partir de 17 h

Docteur Maréchal : 04 66 45 74 80

## Infirmières

Agnès Monnier : 06 62 48 70 06

Julie Pfister : 06 81 72 58 22

Monique Faisse : 06 60 50 21 29

Véronique Rauzier : 06 78 51 98 95

Urgence : 15

Centre anti-poison : 04 91 75 25 25

Pompiers : 18

Gendarmerie : 04 66 45 05 01

## Quoi de neuf

Téléphone : 04 66 45 17 17 / 06 58 82 96 37 /

06 52 90 89 76

Jeudi de 9 h 30 à 13 h et l'après-midi sur rendez-vous

## AIRDIE

Téléphone : 04 66 32 98 54 / 06 07 53 36 80

Permanences sur rendez-vous les 25 août et

29 septembre

## Le Pétassou

Dimanche de 10 h à 13 h, mardi et vendredi à partir de 16 h

## Déchetterie

Téléphone : 04 66 31 74 92

Ouverture : du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril, mercredi de 14 h à 17 h et samedi de 9 h à 12 h 30 ;

du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, mercredi de 14 h à 18 h et samedi de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 17 h.

## Taxi

SARL André Michel

Téléphone : 04 66 44 71 47 / 04 66 44 74 05

/ 06 68 43 50 97

## état civil

### Décès

Georges Turc le 21 août 2015

Louis, Jean Berthier le 27 février 2016

Lucien, André Cabanel le 14 mars 2016

Julien, Fernand Meynadier le 30 juin 2016

Évain, Léon Roux le 18 juillet 2016

### Naissance

Awen Lebon né le 10 juin 2016

### Mariages

Maryse Beaucheron, Didier Besnard le 18 juin 2016